

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU JEUDI 25 JUIN 2026

À LA SALLE DU GRAND CONSEIL, LAUSANNE

(Ouverture à 19h30 - Clôture à 22h05)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2026	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5.	DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	4
6.	PRÉAVIS 05/2026 - RAPPORT DE GESTION 2025	5
7.	PRÉAVIS 06/2026 - COMPTES 2025	8
8.	PRÉAVIS 07/2026 - INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE « DEUX TAXES-DÉCHETS SIMPLES ET ÉQUITABLES » - PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ	14
9.	PRÉAVIS 08/2026 - POSTULAT DE M. GILLES DANA « VERS UNE TARIFICATION PROGRESSIVE ET SOLIDAIRE DE L'EAU POTABLE » - RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ	16
10.	PRÉAVIS 09/2026 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE RESTAURANT TOUT UN MONDE	17
11.	PRÉAVIS 10/2026 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031	17
12.	PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL - TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET VACATIONS DES AUTORITÉS LÉGISLATIVES 2026-2031	18
13.	PRÉAVIS 11/2026 - SITE DE MORATEL - PROLONGATION DES DDP 10104 ET 10105 EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DU PORT ET DES BAINS DE MORATEL À CULLY (SPBMC) - CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PLATEFORME DE RESTAURATION - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DE WC PUBLICS	20
14.	COMMUNICATION 06/2026 - IMMEUBLE PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 1, CULLY : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE MISE AUX NORMES	26
15.	COMMUNICATION 07/2026 - BILAN DE LÉGISLATURE 2021-2026	26
16.	DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	27
17.	COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	28
18.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	28
19.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	33

La régie de la salle donne quelques informations sur le système de vote électronique avec carte.

M. Laurent Berthet, Président du Conseil communal, a le plaisir d'ouvrir cette dernière séance de législature du Conseil communal dans cette belle salle du Grand Conseil.

Il salue cordialement notre Syndic, les membres de la Municipalité, notre boursier Y. Sesseli, notre huissier Pierre-Alain Genton, ainsi que le public qui est présent dans cette salle.

Il souhaite également la bienvenue à Mme Knuchel, du journal Le Courrier.

A l'issue de la séance, un apéritif concocté par les Paysannes Vaudoises est prévu.

1. APPEL NOMINAL

Les conseillères et conseillers indiquent leur présence en pressant sur le bouton de vote.

PRÉSENT-E-S :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM Evelyne Marendaz, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Yves Cavin, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	52
ABSENT-E-S EXCUSÉS :	Mmes et MM Anouk Arbel, Candida da Silva, Antoine Gilliéron, Jérôme Gygax, François Lederrey et Elodie Parisod	6
ABSENTS NON EXCUSÉS	MM Vivian Gaudin et Gaël Gillabert	2

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour du 13 mai 2026.

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2026

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Y a-t-il des modifications à y apporter ?

M. S. Hope Weber :

Page 10, communication 01/2026 : son intervention ne lui paraît pas très française, ni très claire. Il transmet à la secrétaire par e-mail son texte définitif.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

A la page 16, 100'000 kg au lieu de 1'100 t.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président :

➤ **Votations du 14 juin 2026**

Le dépouillement s'est très bien passé, les résultats ont été transmis vers 12h00. A l'issue des scrutins, nous avons les résultats suivants :

Taux de participation : 65.15%

Fédérale

01 Objet : Initiative pour la durabilité

L'initiative a été refusée par 71.47 % de non

02 Objet : Loi fédérale sur le service civil (LSC)

L'objet a été refusé par 55.40 % de non

Cantonale

01 Objet : Initiative constitutionnelle « salaire minimum cantonal »

L'initiative a été refusée par 49.68 % de non.

02 Objet : Initiative législative « salaire minimum cantonal »

L'initiative a été refusée par 52.21 % de non

Le contre-projet a été refusé par 46.60 % de non.

Question subsidiaire : la préférence est pour le contre-projet avec 52.59%.

➤ **Les dates des prochaines séances du Conseil 2026 sont agendées comme suit :**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieu
05.10.2026	24.08.2026	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
11.12.2026	26.10.2026	17h00	Salle à fixer + repas

Le Président ouvre la discussion sur ces divers points, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas.

5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu une interpellation de M. Jérémy Berthet « Intelligence artificielle : quelles perspectives pour l'administration communale de Bourg-en-Lavaux ».

Elle est appuyée par 6 signataires et elle pourra ainsi être développée au point 16. de l'ordre du jour.

Arrivée de M. Y. Kazemi à 19h50

6. PRÉAVIS 05/2026 - RAPPORT DE GESTION 2025

Chacun-e a reçu le rapport de gestion ainsi que la copie du rapport de la commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. S. Hope Weber :

La commission de gestion a examiné le rapport de gestion de la Municipalité. Elle s'est également penchée sur le dicastère de l'urbanisme, de l'énergie, de la durabilité, de la police des constructions et de la communication, placé sous la responsabilité du Municipal Jean-Yves Cavin.

Pour ce faire, la Cogest a tenu plusieurs séances de travail entre fin 2025 et juin 2026. Elle a entendu le Municipal concerné, accompagné de la cheffe de service, puis la Municipalité dans son ensemble. La Cogest tient à souligner la qualité des réponses reçues, ainsi que la bonne préparation des personnes auditionnées.

De manière générale, la Cogest constate que le dicastère examiné est bien géré. Les responsabilités sont claires, les processus internes sont solides, et les risques identifiés paraissent globalement maîtrisés.

La Cogest souhaite toutefois attirer l'attention du Conseil sur trois points :

Premièrement, en matière d'urbanisme, la marge de manœuvre de la commune reste fortement limitée par les lois supérieures. La LAT, la LATC, la Loi Lavaux et le Plan directeur cantonal pèsent notamment sur le PACom, les dézonages et la densification autour de Cully.

Deuxièmement, la durabilité et l'énergie constituent des priorités importantes. La Cogest salue le Plan énergie et climat communal. Elle relève toutefois que la rénovation énergétique des bâtiments avance encore lentement et que le fonds énergie-durabilité doit continuer à jouer un rôle d'encouragement auprès des habitantes et habitants.

Troisièmement, le suivi des chantiers et des arbres mérite une attention particulière. La Cogest relève notamment la complexité liée à l'ouverture réelle des chantiers, à la protection des arbres et au contrôle des arbres de compensation.

Au-delà de ces trois éléments, la Cogest a également examiné plusieurs autres points du rapport de gestion, notamment l'informatique, les achats responsables, les bâtiments communaux, la mobilité, l'eau potable, l'éclairage public, l'occupation du domaine public, la terrasse du Major Davel et les stocks de vin.

Sur ces différents sujets, elle relève en particulier trois aspects :

- D'abord, l'importance de prévoir des conventions écrites lors d'une utilisation accrue du domaine public.
- Ensuite, la situation préoccupante des stocks de vin en vrac, dans le contexte actuel de crise viticole.
- Enfin, les questions de communication autour de certains projets d'infrastructure.

La Cogest a aussi fait le point sur les observations et les vœux des années 2023 et 2024. Plusieurs peuvent être considérés comme clos. D'autres restent suivis, en particulier ceux qui concernent les auberges communales, la signalétique des plages, les arbres de compensation, l'entretien du patrimoine arboré et l'éventualité d'une assurance juridique pour les dossiers de construction.

Dans le rapport, nos différentes remarques ou recommandations ont été mises en évidence afin d'assurer le suivi plus facilement.

Et finalement, il tient à remercier énormément les collègues de la Cogest pour leur travail sérieux, leur soutien constructif lors de nos séances et pour l'aspect non partisan de nos discussions.

En conclusion, la commission de gestion remercie la Municipalité ainsi que les membres de l'administration pour leur disponibilité et les renseignements apportés.

Eu égard à ce qui précède, la Cogest vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'approuver le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'année 2025 tel qu'il vous est présenté.

Le Président :

La Municipalité a adressé un courrier à la Cogest le 17 juin 2026, pour indiquer qu'elle acceptait de prendre en compte les observations et vœux de celle-ci.

Ainsi ils ne seront pas développés aujourd'hui.

Nous allons passer en revue le rapport de gestion 2025 dicastère par dicastère.

Une fois tous les chapitres passés en revue, nous voterons sur le préavis dans son ensemble.

Le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, **au moment de poser sa question, préciser la page et le paragraphe** auquel elle se rapporte.

Il passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 5 à 22

Le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES SOCIALES - p. 23 à 36

Le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

ÉCOLES, TOURISME, CULTURE ET ASSAINISSEMENT - p. 37 à 50

Le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

URBANISME, ÉNERGIE, DURABILITÉ, ET POLICE DES CONSTRUCTIONS - p. 51 à 64

Le Président ouvre la discussion sur ce point.

Mme J. Potin :

Elle aimerait bien avoir une réponse concernant le chauffage à distance à Grandvaux. C'est-à-dire de savoir combien de propriétaires, finalement, y ont adhéré et puis si ce projet va se faire pour les 5 bâtiments uniquement de la commune, ainsi qu'avoir une vision un peu plus étendue.

Merci de votre réponse.

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

Au 31 décembre 2025, il n'est malheureusement pas en mesure de répondre à cette question.

Il peut répondre sur l'état aujourd'hui, mais pas sur la gestion 2025.

Mme J. Potin :

Dans le rapport de la Cogest sur l'activité 2025, il est mentionné que la Municipalité prendra une décision finale avant la fin de la législature. Nous sommes à la fin de la législature.

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

Au 31 décembre 2025, la Municipalité n'avait pas pris de décision.

Le Président :

Il pense que la réponse ne concerne pas le rapport de gestion 2025. Par contre, elle pourra reposer sa question dans les divers. Ce sera le bon moment.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

SÉCURITÉ, SPORTS, MANIFESTATIONS, PORTS ET RIVES - p. 65 à 78

Le Président ouvre la discussion sur ce point.

M. P. Humbert :

A la page 75, il pense qu'il y a une erreur quand on met le Championnat du Monde des Tracassets sous sociétés locales vu que c'est une activité du Ski Club d'Epesses. Ce n'est pas une société locale.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il estime que c'est une société locale.

M. P. Humbert :

Il est d'accord que le Ski Club est une société locale, qui figure d'ailleurs à la p. 73. Le Championnat du monde des Tracassets est une activité du Ski Club, mais ce n'est pas une société en tant que telle.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Oui, en effet, on va rectifier, il regardera cela tout à l'heure avec Mme de Palma, c'est elle la grande organisatrice de ce championnat du monde qui a lieu tous les 2 ans.

Mme N. Pfeiffer :

Elle aurait tellement aimé que le théâtre de l'Oxymore, qui est comme une association depuis 26 ans dans notre commune basée à Cully et qui a quand même donné 1'340 spectacles durant ces 26 ans, figure dans cette liste.

Ne mentionnez-vous que les membres de l'Union des sociétés locales ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il pense qu'effectivement des manifestations qui ont lieu comme le théâtre, c'est plutôt dans la culture que dans les manifestations. Mais, en effet, on pourrait le mettre, parce qu'il y a pas mal d'activités qui se passent à l'Oxymore. Il le transmettra à sa future collègue.

Mme E. Potterat :

A la page 66, elle a vu qu'on peut avoir de plus amples informations ainsi que le rapport de gestion et d'activités 2024 sur le site de Police Lavaux.

Est-ce que le rapport 2025 est disponible ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est une coquille. Oui on trouve le rapport 2025 sur le site de Police Lavaux.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

DOMAINES ET VOIRIE - p. 79 à 94

Le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

PATRIMOINE BÂTI, BIBLIOTHÈQUE ET PAROISSES ET CULTES - p. 95 à 108

Le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ - p. 109 à 128

Le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion de la commission de gestion dans son ensemble.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité dans son ensemble.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 05/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 05/2026 de la Municipalité du 27 avril 2026 ;

Où le rapport de la Commission de gestion;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

7. PRÉAVIS 06/2026 - COMPTES 2025

Chacun-e a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2025, ainsi qu'une copie du rapport de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

La Cofin tient encore à remercier la Municipalité et le boursier pour les échanges cordiaux et l'ensemble des informations fournies dans le cadre de l'inspection des comptes 2025.

Les comptes sont significativement meilleurs que le budget 2025, reflétant principalement des revenus fiscaux exceptionnels et non budgétisables, ainsi que des dépenses « maîtrisables » largement inférieures au budget du fait des difficultés de réaliser l'entier des ambitions politiques de la Municipalité.

Malgré ces constats, la situation financière de la commune reste sous pression : sans ces revenus exceptionnels, les comptes ne seraient pas équilibrés. En outre, la marge d'autofinancement restera largement insuffisante à l'égard des investissements envisagés pour les années à venir, en particulier eu égard aux rénovations à venir. De ce fait, la Cofin encourage encore et toujours la Municipalité à bien prioriser ses investissements et à considérer la vente sélective de bâtiments du patrimoine pour financer les rénovations à venir des bâtiments.

La Cofin a pu inspecter les comptes et poser toutes les questions qu'elle souhaitait à la Municipalité. Cette dernière a fourni les explications nécessaires en toutes circonstances, et nous avons été convaincus par les explications apportées aux différents écarts observés entre les comptes et le budget.

Comme vous avez pu l'observer, nous avons fait 2 vœux, mais nous n'arrivons toujours pas à obtenir un délai pour avoir une réponse de la Municipalité sur l'entrée en matière, mais nous nous réjouissons d'avoir son retour lors de l'examen des prochains comptes.

Vis-à-vis des vœux précédents, nous en avons clôturé un et la Municipalité nous a donné des éléments de réponse, mais surtout nous a informés que les réponses complètes arriveraient la prochaine fois.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances invite le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux à **accepter** le préavis 06/2026 tel que présenté.

Le Président :

Comme de coutume nous allons analyser cette brochure chapitre par chapitre. Une fois tous les chapitres passés en revue, nous voterons sur le préavis.

Avant de passer en revue les comptes 2025, il demande à chaque intervenant de bien vouloir, **avant de poser sa question, préciser la page à laquelle celle-ci se rapporte, laisser** ensuite le temps aux personnes dans cette salle de trouver la page, puis d'indiquer **le paragraphe et le numéro de compte**, avant de poursuivre.

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 06/2026 - COMPTES 2025 - p. 5 à 19

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 20 à 27

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

CHAPITRE 1 - ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE - p. 28 à 29

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

CHAPITRE 2 - FORMATION - p. 30 à 33

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

CHAPITRE 3 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE - p. 34 à 39

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

CHAPITRE 4 - SANTÉ - p. 40

Le Président ouvre la discussion.

Mme Ch. Lavanchy :

A la page 41, sous remarque concernant l'ARAJEL, on peut lire que les comptes sont meilleurs que budgétisés en raison d'une part, d'une meilleure occupation, ainsi qu'une participation plus importante des parents.

On peut se réjouir de la bonne occupation, signe de l'utilité des places créées et, comme indiqué en page 40 du rapport de gestion, le taux de places d'accueil à BEL est parmi les meilleurs du canton.

En revanche la participation communale de 20,2%, toujours selon les chiffres page 40 du rapport de gestion de la municipalité, lui paraît nettement insuffisante.

Ce taux a encore baissé depuis 2020. En effet le 27 juin 2022 sur la base des chiffres de 2020, un article de 24Heures analysait les différents réseaux du canton et Bourg-en-Lavaux, avec une participation communale de 22 %, se classait en queue de peloton. Montreux venait en tête avec une participation communale de 55%. La moyenne cantonale se situant entre 28 et 32%, elle trouve que la participation de la commune de BEL fait vraiment parent pauvre.

Pour rappel le préavis de création de Piccolino réglait la participation financière de la commune à 35% maximum. Par la suite, lors de la création de nouvelles places, ce taux a été légèrement dépassé, de mémoire sur une ou 2 années. Il avait été décidé alors de créer un fonds de réserve plafonné à CHF 500'000.- afin de pallier ces dépassements. Si elle ne se trompe pas ce fonds n'a, depuis, jamais été utilisé.

Aussi, aujourd'hui, elle demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin que la participation communale augmente à hauteur de la moyenne cantonale pour que BEL ne soit plus le mauvais élève du canton, mais devienne une commune favorable aux familles.

M. R. Bech, Municipal :

Il n'est pas trop surpris de la question, mais un tout petit peu quand même, sachant que Mme Ch. Lavanchy a siégé pendant très longtemps au comité de fondation de Piccolino, donc elle connaît parfaitement bien la situation et surtout les contraintes en matière de fixation des tarifs.

Alors, ce taux qui est effectivement très bas en moyenne cantonale, il aurait tendance à dire peut-être que d'une part c'est parce que la Fondation est extrêmement bien gérée et c'est le cas, et d'autre part que la structure de population et les revenus surtout de la population de Bourg-en-Lavaux, sont fort différents de ceux d'autres communes. Donc, les contributions ne sont, en fait, plutôt pas très importantes, parce que finalement on a pas mal de personnes qui paient bien.

Il faut savoir aussi que les tarifs d'accueil de jour de la Fondation Piccolino ne sont pas décidés par la Fondation, qui est mandatée par la commune pour gérer l'accueil de jour. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec le système, ces tarifs sont fixés dans le cadre du réseau ARAJEL qui comprend certes Piccolino, mais également les réseaux d'accueils de la Fondation des familles de Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin, et ces tarifs ont été fixés d'un commun accord dans le cadre d'ARAJEL. Pour les changer, il est assez difficile de les modifier du seul avis de la commune de Bourg-en-Lavaux, effectivement de Piccolino.

Pour la petite histoire, ces tarifs sont en passe également d'être changés avec une augmentation du plafond de financement par les revenus élevés, ce qui aura probablement pour conséquence, si rien d'autre ne change, une nouvelle diminution de la participation communale, puisqu'il y aura quelques augmentations dans les revenus plus élevés de la participation des parents.

Donc, on va plutôt dans le sens inverse pour des raisons aussi qui sont liées aux contraintes et circonstances particulières des 4 autres communes qui sont dans le réseau ARAJEL, qui ont des configurations tout à fait différentes. Donc, on doit un petit peu ménager les 2 parties, ou les 2 régions géographiques de l'ARAJEL et c'est extrêmement difficile de changer une politique dans le sens que Mme Ch. Lavanchy le suggère, mais on va transmettre cela évidemment au nouveau comité et à l'ARAJEL.

Mme M. Janeiro :

Elle va soutenir la prise de parole de sa préopinante et collègue.

Elle entend bien que la structure sociologique de la commune de Bourg-en-Lavaux contienne des personnes avec des revenus plus aisés, mais ça n'empêche pas que ce financement public et cette subvention publique de l'accueil de jour servent aussi à soulager peut-être le porte-monnaie des familles plus modestes et des familles de la classe moyenne, même si, effectivement, l'ARAJEL fixe les

prix, mais ce n'est pas impossible de faire un barème qui puisse soutenir ensuite la classe moyenne et modeste.

M. R. Bech, Municipal :

Les seuils de participation des parents sont extrêmement élevés en moyenne cantonale, donc les faibles revenus ne paient pas, ou très très peu de contribution à la commune.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 5 - PRÉVOYANCE SOCIALE - p. 40-41

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

CHAPITRE 6 - TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS - p. 42 à 47

Le Président ouvre la discussion.

M. S. Hope Weber :

Page 44, 61511 Parking Cully-Gare - Compte 61511.4472.00 Revenus - Horodateurs

Comment est-ce qu'on peut expliquer la différence de revenus inférieurs de 36% dans le compte par rapport au budget 2025 de CHF 50'000.-.

Est-ce que la Municipalité a des statistiques d'occupation des places de parc du parking de la gare de Cully?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Concernant les horodateurs de la gare de Cully, il faut savoir que, quand on a eu les travaux du chauffage à distance, on a mis le parking pendant quelque temps, 3 ou 4 mois, à la gratuité, donc c'était un appel pour que les gens s'habituent à aller dans ce parking. Comme il est payant, évidemment, il n'y a pas eu plus de fréquentations que ça. La différence sur le budget est due à cette gratuité.

Il n'existe pas de statistiques sur les places de parking.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - p. 48 à 59

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

CHAPITRE 8 - ÉCONOMIE PUBLIQUE - p. 60 à 63

Le Président ouvre la discussion.

M. S. Hope Weber :

Page 61, 8501 Vignes - Compte 85019 Réseau d'eau des vignes.

Petit point de clarification.

S'il a bien compris, suite au passage à MCH2, le compte 85019 se retrouve intégré au compte 8501 Vignes.

Pour lui, le résultat du compte vignes devrait être le reflet de l'exploitation du domaine communal. Ce compte de charges de CHF 136'366.70 apparaît comme s'il faisait partie des charges du domaine viticole de la commune. Alors que l'eau des vignes est utilisée par beaucoup d'autres vigneron.

Le résultat du compte 8501 donne une perte de CHF 484'498.98.

Le résultat des comptes 85010 et 85011 (Vignes et Caves) ne donne qu'une perte de CHF 348'132.28. Il pense que les résultats du domaine viticole n'ont pas besoin d'être noyés avec de l'eau.

M. Y. Sesseli, boursier :

C'est une question technique. C'est tout ce qui est relatif aux vignes et que ce soit communal ou pas est dans ce chapitre. C'est vrai, il nous manquerait peut-être un sixième chiffre qu'on ne voulait pas rajouter surtout pour séparer et puis avoir un 85010 et 85011 qui est séparé d'un 85019. On peut l'appeler « arrosage » et puis le mettre ailleurs.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

CHAPITRE 9 - FINANCES ET IMPÔTS - p. 64 à 75

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - p. 76 à 77

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS SELON LA NATURE COMPTABLE - p. 78 à 79

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

TABLEAU DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉ - p. 80 à 81

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 - p. 82 à 83

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

ANNEXES - p. 84 à 106

Le Président ouvre la discussion.

M. J. Joly :

P. 84, Fonds de réserve « Construction places de parc » - CHF 165'273.40

Il se réfère au rapport de la commission de gestion concernant les places de parc. Comment ce fonds est-il réparti et ventilé pour les places de parc ?

Est-ce qu'on peut avoir des détails pour les répartitions de places de parc, par exemple pour une nouvelle construction, pour le village de Grandvaux, où les places manquent ?

Concernant la ventilation de ces comptes, est-ce que c'est possible d'avoir des détails ou c'est en global.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il peut répondre. C'est que chaque fois qu'une nouvelle maison se construit, que le propriétaire n'a pas suffisamment de places de parc privées chez lui, il devra payer pour avoir une place de parc supplémentaire sur la voie publique.

Cet argent n'est pas utilisé pour qui que ce soit pour l'instant. C'est un fonds qui est là !

M. J. Joly :

Le Syndic n'a pas compris sa question, parce que c'est des investissements. On y a passé, on a dû payer CHF 10'000.- pour une place privée à Grandvaux.

Et après, nous on est en manque de place de parc. Est-ce qu'il y aura dans un futur une ventilation qui sera faite pour savoir les montants à disposition ou pas ?

Et après, il manque des places de parc. Est-ce qu'il y aura un inventaire des places de parc à disposition ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Si toutefois, on agrandit le parking à Grandvaux, évidemment qu'on pourrait l'utiliser. Mais pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Avec MCH2, pour le futur, on devra faire un règlement pour chaque fonds afin de pouvoir les utiliser.

M. B. Rufi :

P. 84 - Il constate sous fonds propres, on y met le fonds « Faillettaz ». Il aimerait juste rappeler une chose. Ce fonds Faillettaz c'est juste un legs qui a été octroyé à la commune de Grandvaux avec un but bien précis. But qui devra être respecté au moment de l'utilisation de ce fonds. Ces 8 Mio, à un moment donné, étaient simplement sur un compte CCP d'ailleurs, et la commune a demandé à la Fondation, qui était en création, mais qui finalement n'a pas été créée pour des raisons fiscales, de mettre à disposition de la commune ces 8 Mio.

Donc, il s'agit d'un prêt. La commune au lieu d'emprunter à la BCV ou à la Vaudoise, a emprunté auprès de ce legs, et le jour où la réalisation des vœux du donataire sera réalisée, ça ne peut pas être géré dans le cadre de la commune. Ça doit être géré distinctement. Il rappelle que le légataire avait mis comme conditions : la création d'une maison de retraite ou d'appartements protégés pour les vignerons de la commune.

C'est clair que lorsqu'on a examiné la possibilité de créer une fondation, une extension des bénéficiaires a été faite sur l'ensemble des habitants de la commune.

Donc, de toute manière, ça ne peut pas rentrer dans les comptes communaux au niveau de la gestion et du coût.

Par ailleurs, du fait qu'il s'agit d'un prêt, il y a lieu de le rémunérer, on lui avait dit que c'était rémunéré, mais il constate que le montant reste toujours identique à CHF 8'078'000.-. Donc, il demande expressément que ce fonds soit réintégré dans les fonds étrangers et que cet emprunt soit rémunéré aux conditions du taux d'intérêt moyen tel qu'il est calculé par la commune qui est légèrement en-dessous de 1%.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Alors, quand on avait discuté de prendre ces 8 Mio pour, entre autres, payer les Fortunades, il avait appelé l'exécuteur testamentaire et on s'était mis d'accord sur une rémunération de 0,4% parce que c'est le taux qu'on aurait obtenu à l'époque. Il avait été d'accord avec ça. Il croit que le boursier le sait. D'après le calcul des intérêts, à ce jour, on est à peu près CHF 32'000.- qui doivent s'ajouter à ce fonds. C'est clair.

M. S. Massy :

P. 89 - Inventaire des titres - 300 - Part SPBMC à Cully -Val. comptable CHF 1 - Val. nominale CHF 15'000.- Val. vénale CHF 0

Lorsqu'on a fait l'examen du préavis en 2026, on s'est rendu compte que ces titres ont été radiés en 1995, donc ils ne devraient plus apparaître dans l'inventaire des titres.

M. B. Rufi :

Suite à la réponse de notre syndic, en fait, il n'a pas très bien compris. Est-ce qu'on a calculé les intérêts, on les a comptabilisés, parce qu'il ne les voit pas.

Il demande une réponse par rapport à ça.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Selon le boursier, ils ont été calculés pendant 5 ans, les 5 premières années.

M. B. Rufi :

Il aimerait bien qu'on prenne note qu'on rattrape les années qui n'ont pas été rémunérées parce qu'en fait c'est un emprunt. Au lieu d'emprunter à la BCV ou la Vaudoise, vous avez emprunté sur ce legs, donc il doit être rémunéré, parce que le jour où il sera utilisé, là seulement on pourra utiliser que le montant qui a été accumulé au niveau du legs. On ne pourra pas utiliser plus. Donc, il est normal qu'il soit rémunéré.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Tout à fait.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES ET ENGAGEMENT HORS BILAN - p. 111-141

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Le Président ouvre maintenant la discussion si quelqu'un désire s'exprimer de **façon globale** sur les comptes 2025.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 06/2026 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 06/2026 de la Municipalité du 4 mai 2026 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 49 voix pour, 1 contre et 1 abstention

d'approuver les comptes 2025 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

8. PRÉAVIS 07/2026 - INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE « DEUX TAXES-DÉCHETS SIMPLES ET ÉQUITABLES » - PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ
--

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. N. Clément :

Aujourd'hui, le Conseil communal se prononce sur le préavis n° 07/2026 relatif à l'initiative populaire communale « Deux taxes-déchets simples et équitables » - Proposition de la Municipalité.

Comme indiqué dans le rapport de la commission ad hoc, celle-ci a rencontré le comité de l'initiative le 17 juin 2026 à Aran, après la rédaction et la publication dudit rapport. Le but de cette rencontre était d'échanger sur les motivations ayant conduit au lancement de la pétition puis de l'initiative.

Dans un second temps, la commission ad hoc a posé plusieurs questions, notamment sur le regard porté par les initiants sur les adaptations proposées par la Municipalité (tarifs, exonérations, plafonnements, etc.), ainsi que sur leur appréciation du contre-projet indirect présenté par cette dernière.

Pour la commission ad hoc, cet échange s'est révélé particulièrement enrichissant et s'est déroulé dans un climat des plus agréables.

Par ailleurs, avec toutes ses excuses pour cet envoi tardif, une annexe a été transmise en complément du rapport de la commission ad hoc. À la lumière de l'analyse du document établi par le Surveillant des prix, la commission considère que celui-ci constitue un élément déterminant justifiant le refus de l'initiative.

À l'issue de l'entretien avec le Municipal en charge, de l'examen approfondi du préavis et de son annexe, de la rencontre avec le comité de l'initiative et des échanges menés au sein de la commission ad hoc, celle-ci recommande, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal d'approuver le préavis n° 07/2026 tel que soumis par la Municipalité.

La commission ad hoc souhaite rappeler la capacité du comité d'initiative à pouvoir décider d'un éventuel retrait de l'initiative et, à défaut, à la responsabilité de la population de se prononcer lors de la votation populaire. Par la suite, il sera nécessaire d'évaluer avec attention la faisabilité et l'applicabilité concrète de l'initiative si celle-ci devait être acceptée.

En conclusion, la commission ad hoc et la commission des finances proposent, à l'unanimité, **d'accepter** le préavis 07/2026 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. P. Vionnet :

Il rassure, il ne va pas revenir sur toutes les argumentations ni municipales, ni des commissions.

Il rappelle que près de 25 % de vos électeurs (850) ont rejeté l'application injuste de vos taxes par deux fois depuis 2024. Aujourd'hui, en règle générale, on ne taxe pas ces déchets précieux et renouvelables localement, nous n'avons pas affaire à de la radioactivité.

Dans les solutions proposées par notre municipal sortant, lors de notre rencontre, on remarque qu'aucun effort d'optimisation des coûts pour gérer les déchets et les ramassages n'est proposé.

Le bon sens aurait été de trouver un consensus avec les initiateurs et non cette obstination à user de la facilité à appliquer de nouvelles taxes.

Pour rappel, l'initiative propose un consensus par l'introduction d'une taxe solidaire de CHF 20.- proportionnelle puisque payée par les citoyens générant ces déchets.

Les déchets sont une affaire de solidarité et d'équilibre pour 99 % des communes. Seule une solution de pesée proportionnelle à chaque type de déchets (encombrants compris) et par habitant ne pourrait être contestée, mais les communes vaudoises la pratiquent peu pour de bonnes raisons.

D'ailleurs ce fameux article de la LGD - Art 30a Taxes d'élimination des déchets urbains ne fait que recommander l'application de 40% des coûts financés par une taxe proportionnelle. Il admet, en fait, la possibilité de déroger au principe de causalité et il se trouve que d'utiliser sa voiture pour se débarrasser des déchets verts en est une !

On pourrait continuer et relever à la lecture des comptes que chaque propriétaire de parcelle qui déverse ses déchets verts à la déchèterie ne paie rien pour leur élimination, alors que ce n'est pas le cas de ceux qui paient leurs vignettes, encore une iniquité.

Avec les résultats des comptes des déchets urbains cumulés depuis 2023 et grâce aux taxes, vous engrangez près de CHF 100'000.- de bénéfice. En clair nous sommes les vaches à lait ou les dindons de la farce, c'est selon !

Nous ne cherchons pas à vouloir une votation populaire et n'en tirerons aucune gloire. Au contraire, nous trouvons que ce serait un gâchis de ne pas arriver à trouver une solution.

En tous les cas, nous vous invitons à renoncer à cette proposition et que la nouvelle législature reprenne ce sujet avec notre comité dans les meilleurs délais.

Merci pour votre écoute.

M. M. Noël :

Notre groupe soutient la taxe telle qu'elle est aujourd'hui et nous rappelons notre attachement au principe de pollueur-payeur, ainsi que de l'équité qui en découle.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 07/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 07/2026 de la Municipalité du 27 avril 2026 ;

Où le rapport des Commissions des finances et ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 49 voix pour et 2 contre

1. **de rejeter** l'initiative « Deux taxes-déchets simples et équitables » ;
2. **de recommander** au corps électoral de la rejeter ;
3. **d'accepter** les modifications du Règlement communal sur la gestion des déchets telles que proposées par la Municipalité (art. 15 A al. 2. bis et art 4 al. 5) ;
4. **de subordonner** l'entrée en vigueur des modifications proposées au retrait ou au rejet de l'initiative.

9. PRÉAVIS 08/2026 - POSTULAT DE M. GILLES DANA « VERS UNE TARIFICATION PROGRESSIVE ET SOLIDAIRE DE L'EAU POTABLE » - RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. P. Humbert :

Il lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, **d'accepter** le préavis 08/2026 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 08/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 08/2026 de la Municipalité du 4 mai 2026 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 50 voix pour et une abstention

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Gilles Dana « Vers une tarification progressive et solidaire de l'eau potable » et de le classer.

10. PRÉAVIS 09/2026 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE RESTAURANT TOUT UN MONDE

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc-commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. J.-Ch. Dunant :

Il lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, en accord avec la commission des finances, **d'accepter** le préavis 09/2026 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 09/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 09/2026 de la Municipalité du 4 mai 2026 ;
Où le rapport des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 50 voix pour et 1 abstention

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 360'000.- TTC pour réaliser les travaux d'entretien du restaurant Tout un Monde à Grandvaux ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la Loi sur les communes (LC).

11. PRÉAVIS 10/2026 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie la rapportrice de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Baehler Bech :

Elle se réfère au rapport, lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 10/2026 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 10/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 10/2026 de la Municipalité du 11 mai 2026 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **de fixer** comme suit les traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 :

- | | |
|--|---------------|
| a) syndic, indemnité annuelle | CHF 90'400.00 |
| b) municipal-e, indemnité annuelle (x 4) | CHF 67'800.00 |
| c) syndic, frais de représentations annuels | CHF 6'000.00 |
| d) municipal-e, frais de représentations annuels (x 4) | CHF 4'800.00 |
| e) affiliation prévoyance professionnelle, estimation | 8% |
| f) retenues des charges sociales usuelles | |
| g) les montants des indemnités annuelles seront indexés sur le coût de la vie (IPC); | |

2. **que toutes les indemnités** de représentations (jetons de présence, vacations, montants forfaitaires, etc.) perçues par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur mandat soient intégralement reversées à la commune.

12. PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL - TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET VACATIONS DES AUTORITÉS LÉGISLATIVES 2026-2031

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il se réfère au rapport, lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, **d'accepter** le préavis du Bureau du conseil tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. P. Vionnet :

Une question. Pourquoi est-ce qu'on augmente le président de 30% et pas le vice-président et les autres ?

Le Président :

C'est effectivement une bonne question, on n'y a pas vraiment réfléchi. En fait, il faut savoir que le vice-président du Conseil communal est défrayé uniquement au cas où il doit remplacer le président à une séance. C'est un cas exceptionnel et ça n'est jamais arrivé ces 10 dernières années.

M. P. Vionnet :

Il y a aussi le secrétaire-suppléant-e, etc., ils n'ont pas droit d'obtenir une augmentation. Il ne comprend pas. Le principe, c'est qu'on augmente le président, il n'a rien contre, il fait un grand travail bien, mais pas les autres. Qu'il soit là, pas là, mais en fait tout le monde travaille. Dans une logique, peut-être il y a une réponse qu'il ignore.

M. Ch. Currat :

Effectivement, il y avait eu une augmentation, lors de la dernière législature, s'agissant des jetons de présence pour le Conseil communal au point 6. Il croit qu'il y a une ou 2 législatures, on les avait mis à jour, soit à CHF 40.-.

S'agissant de la secrétaire, voilà, c'est comme indiqué.

La secrétaire suppléante, ça voudrait dire que la secrétaire du Conseil serait absente, alors que les séances sont agendées depuis longtemps, donc il faudrait vraiment un cas de maladie de dernier moment, quelque chose de ce genre, et là c'est prévu qu'un membre puisse faire ce travail de secrétaire.

Et puis là, à la personne qui la remplacerait, on lui verserait ces CHF 400.-. Effectivement, on n'a pas jugé nécessaire de réfléchir à ce montant parce que c'est quand même extrêmement rare de se retrouver dans une telle situation.

Et le vice-président, c'est la même chose. C'est arrivé extrêmement rarement, donc on ne s'est pas dit, on devrait mettre CHF 50.- de plus ou de moins.

Et puis la présidence n'avait pas été changée lors des dernières modifications. Donc, c'est mis à jour par rapport à ces dernières modifications. Et, comme indiqué, on a regardé sur d'autres communes, et puis on voit qu'on est plutôt dans une fourchette moyenne-basse de ce qui se fait dans des communes d'env. 5'000 habitants dans le canton.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote le préavis du Bureau du Conseil tel que **présenté**.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis du Bureau du conseil communal du 7 mai 2026 ;

Où le rapport de la Commission des finances ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 48 voix pour et 3 abstentions

de fixer comme suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités législatives pour la législature 2026-2031 :

1. Président(e) du Conseil communal	3'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	Confidentiel	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	40.-	Par séance

13. PRÉAVIS 11/2026 - SITE DE MORATEL - PROLONGATION DES DDP 10104 ET 10105 EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DU PORT ET DES BAINS DE MORATEL À CULLY (SPBMC) - CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PLATEFORME DE RESTAURATION - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DE WC PUBLICS

Chacun-e a reçu copie des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances. Il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. François Pittet, en tant que président de la SPBMC, se récusé.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. L. Béguelin :

Il lit les conclusions et propose, à l'unanimité de ses membres, **d'accepter** le préavis 11/2026 tel que présenté.

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Le rapport de la Cofin s'articule autour de trois angles d'analyse. Il en lit les conclusions :

La majorité de la Cofin propose le renvoi du préavis 11/2026 pour complément d'information conformément à l'art. 69 al. 1, let. c du règlement de notre conseil.

Lors de la rédaction du rapport, vu le timing très serré, les éléments récoltés et les conclusions proposées, nous avons invité le Conseil à renvoyer ce dossier afin de pouvoir obtenir des précisions et discuter différents points. Il précise que ce renvoi ne visait aucunement un report ou une opposition au projet proposé. La Cofin soutient clairement une rénovation du bâtiment existant et une gestion par la SPBMC, via la prolongation du DDP qui nous lie à eux.

Depuis l'envoi de notre rapport, différents éléments ont encore été portés à notre connaissance et ont été intégrés à nos réflexions. Par ailleurs, trois amendements ont été déposés.

La Cofin soutient les éléments présentés dans ces amendements, c'est-à-dire :

S'agissant des deux amendements de M. B. Rufi :

Préciser que l'octroi du cautionnement se fait sous réserve d'une évaluation favorable d'une banque quant à la viabilité du projet et la durée du DDP.

S'agissant de l'amendement de Mme V. Hill :

La Cofin, comme indiqué dans son rapport, trouve important un engagement de la Municipalité pour formaliser la relation commune-SPBMC et ce, notamment, concernant le terrain du restaurant qui fait

l'objet du DDP. Elle soutient donc l'amendement de Mme V. Hill tout en précisant que le document sur lequel figure l'amendement de Mme V. Hill comprend l'amendement en soi, mais aussi des suggestions de la part de Mme V. Hill, qui sont transmises à la Municipalité sachant que la compétence du contenu, comme précisé dans le document, est bien celle de la Municipalité.

Ainsi, si, dans le débat à venir, le Conseil devait accepter ces trois amendements ou des amendements du même ordre, la Cofin modifierait les conclusions de son rapport pour soutenir le préavis amendé. En conclusion, la Cofin propose, à l'unanimité de ses membres, **de renvoyer** le préavis 11/2026 pour complément d'information, dans le sens du rapport de la commission des finances, et ce conformément à l'art. 69, al. 1, let. c du règlement du conseil communal.

Le Président :

Une commission ne peut pas modifier ses conclusions en cours de séance.

Le Président donne quelques précisions quant au déroulement qui va suivre :

1. Discussion générale (avec dépôt des éventuels amendements)
2. Vote des amendements
3. Vote sur le renvoi pour complément. Si c'est accepté, ce point est clos et les amendements deviendront caducs. Si rejeté voir point 4.
4. Vote du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Quelques petites précisions. Il y a eu pas mal d'échanges ces derniers temps sur ce sujet et il a préparé un petit rappel.

La Municipalité a transmis à la Cofin l'intégralité des pièces concernant l'avenir du site de Moratel.

Le DDP prolongé de 99 ans. La Cofin s'interrogeait pourquoi 99 ans et pas 60 ou 70 ans. La réponse de la Municipalité : aucun obstacle légal ni économique ne nous y oblige.

La durée longue sécurise l'investissement, rassure les banques et garantit la pérennité du site.

La durée sera actée par un document notarié, conformément à la décision souveraine du Conseil communal.

La caution communale de CHF 2'300'000.- Les garanties solides de la SPBMC avant la garantie communale.

Ce sont les revenus du futur restaurant - selon le business plan mentionnant un chiffre d'affaires d'env. 1,4 Mio, les revenus du port (places d'amarrage) CHF 280'000.-/an avec une liste d'attente de clients à l'appui. (15-20 ans pour obtenir un emplacement) et le revenu du camping : CHF 50'000.-/an.

Le site de Moratel fait vivre 4 sociétés locales de 350 à 400 membres actifs. C'est de l'économie réelle, pas du virtuel.

Le document de cautionnement sera établi par un établissement bancaire compétent BCU ou Raiffeisen.

Lors des discussions, la Cofin demandait l'engagement d'un établissement bancaire. La banque demandait la caution de la commune pour établir un contrat. La manœuvre n'était pas aisée pour obtenir les 2 éléments.

La participation de CHF 300'000.- pour les WC publics de la plage.

C'est un investissement d'intérêt public. La plage appartient au domaine public. L'accès à des sanitaires décentes est une obligation de salubrité. La commune assume sa part.

La Municipalité précise qu'un délégué municipal intégrera le comité de réflexion global Moratel 2050. Cet engagement sera intégré dans la convention ainsi que sur l'acte du DDP.

La décision du Conseil est politique. La Municipalité en assume les conséquences.

Vous refusez ce préavis : vous envoyez un signal clair : le travail du Comité SPBMC (projet Moratel 2050) n'a pas le soutien des autorités.

Conséquence : démobilisation des bénévoles, arrêt des investissements privés, perte de crédibilité.

La responsabilité du déclin de Moratel sera collective. Nous en répondrons devant l'histoire locale.

Vous acceptez ce préavis : vous adressez un message fort, la commune soutient.

Conséquence : lancement du lifting que le site mérite. Hommage rendu à l'héritage du Dr Charles Rochat. Pérennité assurée pour 10-20 ans avec une vision 2050.

Il n'y a pas de chantage, il y a des faits et des responsabilités.

La Municipalité a effectué son travail (avec quelques imperfections, il est vrai). Elle propose. Elle garantit. Elle pilote.

Au Conseil communal de décider !

Encore un petit mot :

Si, comme il l'a entendu, vous trouvez que le Municipal Demierre a fait un mauvais travail, ne sanctionnez pas le projet, sanctionnez Demierre lors des prochaines élections.

(Rires)

Mme M. Janeiro :

Elle a juste une petite question. Qu'est-ce que ça impliquerait concrètement un renvoi, un nouveau préavis à notre séance du mois d'octobre ?

Qu'est-ce que ça changerait en fait ? Elle apprécie beaucoup cet endroit et aimerait beaucoup aussi qu'il y ait ce travail qui soit fait dessus, mais qu'est-ce que ça implique de renvoyer avec des éléments un peu plus clairs ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Alors les éléments un peu plus clairs, on en a pas mal parlé cette semaine. C'est vrai que la commission des finances, quand nous avons eu un entretien, n'avait pas forcément tous les éléments. Lui-même ne les avait pas tous non plus. Il n'avait pas très bien jugé la problématique. Il la voyait bien plus simple que ça.

Si on reporte ce projet, on démobilise les volontaires qui se sont portés pour faire ce projet. Donc, il y a un comité là-autour et on pourrait retarder, même manquer une saison encore. Ça pourrait retarder de 6 mois, 1 année. Il ne peut pas forcément y répondre.

De toute façon, ça démobilise les gens qui s'impliquent là-dedans.

M. B. Rufi :

A la lecture du rapport de la Cofin et puis ce qu'on entend suite au dépôt de ce préavis, il propose 2 amendements, pour faciliter peut-être l'acceptation d'un tel projet de cautionnement.

Il rappelle qu'un cautionnement est octroyé normalement quand les conditions sont relativement sérieuses et en principe, un établissement bancaire ne va pas octroyer un crédit s'il n'est pas certain, en tout cas, de façon très importante, de la viabilité du projet présenté.

Dès lors, il propose **2 amendements aux conclusions**:

- **Point 1** : une durée du droit de superficie de **60 ans** (au lieu de 99 ans-2125), échéant en **2086**.
- **Point 2** ajout de « **Ce cautionnement sera octroyé uniquement à la condition que la banque confirme le financement du projet et la durée de l'amortissement du prêt.** »

Pourquoi la durée de l'amortissement du prêt parce qu'il est important de s'assurer que sur la base du business plan, la SPBMC de Moratel est en mesure d'assurer les échéances, de faire face aux échéances. Voilà la raison du complément, ça veut dire parler de la durée de l'amortissement du prêt.

M. P. Vionnet :

Indépendamment des chiffres et du préavis lui-même, etc., lui personnellement, aime beaucoup cette place, c'est vrai, mais il a de gros doutes sur la fréquentation d'un restaurant à l'année. Alors, on

n'arrête pas de nous dire que la restauration a des problèmes et sa question, peut-être à M. J.-P. Demierre : qu'est-ce qui vous fait croire que le business plan est comme ça robuste, que ça va fonctionner et que le problème des, par exemple, buvettes éphémères qui marchent très bien à Pully, Lutry, Lausanne, ça ne concerne pas Cully ? Mais prochainement, s'il y a un établissement stable, il n'y aura peut-être plus de buvette éphémère.

Donc, qu'est-ce qui vous fait avoir autant de confiance en ce business plan ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Nous sommes des optimistes. Dans le passé, la fréquentation de la Cambuse, c'était, aussi à l'époque, une période pas si simple que ça. M. Joly vendait à peu près 4 à 5 t. de filets de perches. La problématique, c'est qu'on doit mettre des installations aux normes. Là, on n'a pas de WC dedans, on n'est pas aux normes, les cuisines ne sont pas aux normes. Donc, c'est vraiment une buvette éphémère, qui pour l'instant, jouit d'une patente renouvelable chaque année. Chaque année, il faut aller au canton pour la renouveler.

Là, on a des gens motivés autour de ce projet. Effectivement, un business à 1,4 Mio, peut-être que ça peut être 1,5 Mio, ou 1 Mio, mais les garanties du cautionnement sont quand même couvertes par, il l'a mentionné, les places d'amarrage, qui est une grosse machine à cash si on veut bien. Il ne dit pas que c'est du bénéfice, mais il y a quand même un apport qui est fait avec les places d'amarrage, mais il pense qu'avec 1,4 Mio, la Cambuse devrait quand même tourner rapidement. Il croit que les anciens chiffres nous donnent plus de montants que ça et cela a été fait sérieusement par l'équipe mise en place et vu par un spécialiste de Gastro Vaud qui donne tous les feux verts pour ce business plan qui a été prévu.

Il a des chiffres à donner sur des terrasses aussi qui lui aussi ont causé quelques soucis à l'époque, mais c'est impressionnant quand il y a de beaux jours, les chiffres d'affaires explosent. La terrasse est magnifique. La cuisine est ce qu'elle est.

Mme V. Hill :

Pour commencer, elle précise qu'elle n'est pas membre de la SPBMC.

L'inquiétude principale de la Cofin est que la commune puisse s'assurer que la gestion de cet espace public se déroule en bonne harmonie entre la commune et la SPBMC. D'ailleurs, comme c'est un bien d'utilité publique, c'est juste que la commune ait un droit de regard là-dessus.

Elle propose **l'amendement** suivant au **point 1** des conclusions :

1. de prolonger les droits distincts et permanents de superficie 10104 et 10105 en faveur de la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour une durée de 99 ans, échéant en 2125, **en définissant clairement la relation entre les deux parties dans l'acte constitutif des DDP.**

Les autres points des conclusions restent inchangés.

En plus de cet amendement, elle a des suggestions par rapport au contenu de l'acte constitutif du DDP ; évidemment, ça reste du ressort de la Municipalité. Certains éléments se font déjà, mais comme ça, ils sont formalisés dans un acte notarié.

- Article d'obligations générales (nouvel article) - Eléments qui pourraient être ajoutés :
 - Que la SPBMC informe au moins annuellement la Municipalité sur ses activités, ses projets et ses visions. Ça permettra aux deux parties de faire évoluer de manière ciblée et cohérente le site de Moratel.
 - Que la SPBMC s'engage à entretenir régulièrement les constructions et les installations fixes des bâtiments.
 - Via une convention ou un contrat de prestations, la commune et la SPBMC définissent les objectifs et mesures d'aménagement et d'entretien du site de la plage de Moratel. Ce

document définirait quelles sont les prestations fournies par la SPBMC qui seraient prises en charge par la commune.

- Que la SPBMC s'engage à conclure avec tout locataire des baux à loyer conformes aux dispositions légales, dont la durée n'excède pas celle du droit de superficie.
- Que la SPBMC doit disposer d'une couverture d'assurances suffisante, notamment en matière de responsabilité civile.

Quelques autres points :

- Un article sur le fait que la commune doit être informée par écrit de toute cession ou transfert projeté. Elle peut s'y opposer valablement dans un délai de deux mois dès réception de l'avis.
- Un article sur le retour anticipé des constructions pour cause d'intérêt public : définition du délai d'avertissement, rappel que cela se fait selon la loi vaudoise sur l'expropriation pour cause d'intérêt public.
- En cas de faillite de la SPBMC : préciser dans le DDP que cette situation serait assimilée à une violation des obligations par la SPBMC et entraînerait le retour des constructions à la commune. Ça se ferait en accord avec la masse en faillite et le DDP doit préciser quelle serait l'indemnité à verser par la commune.

Ces précisions clarifieraient les règles qui cadrent le contrat.

Après ces aspects très techniques, elle voudrait terminer en précisant qu'avant l'été dernier, elle n'allait pratiquement jamais au restaurant de Moratel, ce n'était pas un lieu qui lui faisait envie. Avec l'ouverture de Moratel plage, la SPBMC a réussi à créer un lieu chaleureux, on s'y sent bien, il y a un petit air de vacances très sympa. Il y a une bonne offre de restauration, avec des prix abordables. Quand elle y va, elle voit beaucoup d'habitants de BEL, dont de nombreuses familles.

Bien sûr, on n'a aucune garantie de ce qui se passera dans 40 ou 50 ans. Ce qu'on sait, c'est qu'aujourd'hui il y a une équipe motivée, beaucoup de bénévoles qui travaillent d'arrache-pied pour ce projet – en s'entourant de professionnels – et que ça lui a l'air bien parti. Avec l'amendement proposé et en incluant dans l'acte du DDP des conditions qui cadrent vraiment bien la relation commune-SPBMC, il lui semble que le risque pour la commune est assez faible, alors que si on reporte ou qu'on refuse ce préavis, on risque de faire perdre à la population un lieu convivial, complètement différent de ce qu'on trouve ailleurs dans la commune, et qui est apprécié de beaucoup d'habitants. Elle propose donc d'accepter le préavis avec cet amendement.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président :

Juste, peut-être utile, une petite précision suite à un échange qu'il a eu avec la Préfecture. Donc, les conseillers et conseillères qui seraient membres de la SPBMC n'ont aucune raison de se récuser, ce n'est pas leur intérêt personnel qui est en jeu. Seul le président de la SPBMC a des raisons de le faire.

Le Président passe au vote **les amendements** :

Amendement de Mme V. Hill :

Aux conclusions du préavis, ajout sous point 1. :

1. de prolonger les droits distincts et permanents de superficie 10104 et 10105 en faveur de la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour une durée de 99 ans, échéant en 2125, **en définissant clairement la relation entre les deux parties dans l'acte constitutif des DDP.**

C'est **accepté** par 45 voix pour et 5 contre.

Les 2 amendements de M. B. Rufi :**Sous conclusions :**

- **Point 1** : une durée du droit de superficie de **60 ans** (au lieu de 99 ans), échéant **en 2086**.

C'est **accepté** par 35 voix pour, 6 contre et 9 abstentions.

- **Point 2** (cautionnement) : ajout de « **Ce cautionnement sera octroyé uniquement à la condition que la banque confirme le financement du projet et la durée de l'amortissement du prêt.** »

C'est **accepté** par 35 voix pour, 9 contre et 6 abstentions.

Le Président passe maintenant au vote **le renvoi pour complément d'information** tel que demandé par la commission des finances :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 11/2026 de la Municipalité du 18 mai 2026 ;

Où les rapports des Commissions des finances et ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

refuse :

par 41 voix contre, 3 pour et 6 abstentions

de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour complément d'informations conformément à l'article 69 du Règlement du Conseil communal.

Le renvoi est donc **refusé**.

Le Président passe maintenant au vote le préavis 11/2026 tel **qu'amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 11/2026 de la Municipalité du 18 mai 2026 ;

Où les rapports des Commissions des finances et ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

par 47 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

1. **de prolonger** les droits distincts et permanents de superficie 10104 et 10105 en faveur de la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour une durée de 60 ans, échéant en 2086, en définissant clairement la relation entre les deux parties dans l'acte constitutif des DDP.
2. **d'autoriser** le cautionnement communal d'un prêt à hauteur de CHF 2'300'000.- à la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour les travaux de rénovation de la plateforme de restauration sise à Moratel.
Ce cautionnement sera octroyé uniquement à la condition que la banque confirme le financement du projet et la durée de l'amortissement du prêt ;
3. **d'octroyer** le montant forfaitaire de CHF 300'000.- à titre de contribution financière à la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully pour la construction de modules de WC destinés au public par ladite société ;

4. **d'autoriser** la Municipalité à signer tout acte permettant la poursuite de la collaboration entre la commune et la Société du Port et des Bains de Moratel à Cully dans le but d'assurer l'entretien et la gestion du site de Moratel ;
5. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la Loi sur les communes (LC).

14. COMMUNICATION 06/2026 - IMMEUBLE PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 1, CULLY : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE MISE AUX NORMES

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président ouvre la discussion.

M. P. Humbert :

Dans la communication qu'il trouve très bien faite, il aurait aimé voir sur les 10-20-30 dernières années quels sont les investissements qui ont déjà été faits par la nouvelle commune, mais également par la commune de Cully sur le même établissement. Il allait même dire sur les 3 établissements, puisqu'il y a 3 bâtiments.

Mme E. Marendaz, Municipale :

Merci de la question. Effectivement, elle n'a pas fait, dans le cadre de ce travail, une étude d'archives pour aller rechercher tous les montants. Mais ce qu'on voit dans les comptes, c'est que nous tirons avec nous CHF 70'000.- d'amortissement chaque année, qui sont des amortissements, effectivement, d'interventions déjà très anciennes ou moins, que nous avons comme ballast, dans les comptes. Mais nous n'avons pas fait à ce stade une étude absolue d'archives.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

15. COMMUNICATION 07/2026 - BILAN DE LÉGISLATURE 2021-2026

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président ouvre la discussion.

M. S. Hope Weber :

Au nom du groupe BEL-Action, il remercie la Municipalité pour le travail accompli durant cette législature, ainsi que pour la présentation de ce bilan.

Il souhaite toutefois relever un point. Le patrimoine bâti et les grands projets ne figuraient pas parmi les priorités initiales du plan de législature. Ils occupent pourtant une place importante dans le bilan de la législature 2021-2026 et nous soulignons ici l'excellent travail accompli.

Nous nous en réjouissons, car ces thèmes sont essentiels pour notre commune. Nous espérons donc qu'ils conserveront toute leur importance lors de la prochaine législature.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

16. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu une interpellation de M. J. Berthet :

« Intelligence artificielle : quelles perspectives pour l'administration communale de Bourg-en-Lavaux »

Chacun-e a reçu copie de cette interpellation qui est appuyée par 6 membres.

Le Président ouvre la discussion.

M. J. Berthet :

En préambule, il dirait que l'interpellation est soutenue par plus de 6 membres et il remercie tous ceux de tous les partis qui sont venus soutenir cette interpellation.

Pour le développement, il y a encore 2 ans, il était lui-même très sceptique sur l'avenir de ces programmes dits d'intelligence artificielle. Après les avoir étudiés et expérimentés plus en profondeur, et avoir été témoin des évolutions quasiment exponentielles de leurs capacités, il a revu son jugement. Aujourd'hui, certains moteurs de l'IA résolvent même des problèmes en mathématique ou en chimie relativement complexes. Une véritable révolution est en marche et va transformer durablement notre société comme ont pu le faire l'imprimerie en son temps et, plus récemment, internet.

Nous avons pu voir, à peine quelques jours après l'écriture de cette interpellation, que les Etats dans le monde prennent peu à peu la mesure des enjeux que posent ces systèmes quant à leur souveraineté, leurs avantages concurrentiels et leur propre sécurité.

Il parle ici de la décision des USA d'interdire purement et simplement l'accès à tout citoyen non-américain au moteur Claude Fable 5 pourtant bridé dans ses capacités. Par cette décision, les USA ont démontré que les craintes, formulées entre autres par des experts du monde informatique, sont fondées quant aux risques encourus par les dépendances massives que nous avons désormais à des technologies étrangères.

Pour en revenir à un niveau plus local, et au corps de l'interpellation, les choses bougent et des questions se posent déjà concernant les IA tant pour le Canton que pour les communes. Il ne s'agit pas ici d'interroger la Municipalité dans l'idée de tout révolutionner à l'échelle de notre modeste commune, mais plutôt d'entendre comment elle se positionne, comment elle compte positionner son administration et si elle envisage de tirer profit à court ou moyen terme de toutes ces évolutions.

Les questions posées couvrent plusieurs axes et toutes ne sont pas purement informatiques.

Il espère ainsi que la Municipalité saura se saisir de cette opportunité pour avoir des réflexions transverses et ne se contentera pas de déléguer le traitement de l'interpellation au seul municipal en charge de l'informatique communale.

Il remercie le Conseil de son attention.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite déjà s'exprimer ce soir ou répondre à la prochaine séance ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

La Municipalité prend acte de cette interpellation et y répondra lors de la prochaine séance.

En conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu l'interpellation de M. J. Berthet du 10 juin 2026 ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

a entendu que

la Municipalité a pris acte de cette interpellation et qu'elle y répondra à la prochaine séance.**17. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

La discussion est ouverte.

M. R. Baehler :

La dernière séance de l'ASCL s'est déroulée le lundi 4 mai 2026 à 20h00 à l'aula du collège du Vernay à Puidoux. Les points principaux à délibérer étaient les suivants :

1. Le rapport de gestion 2025 a été accepté par 23 voix pour et une abstention.
2. Les comptes 2025 de l'ASCL ont été approuvés par 23 voix pour et une abstention. Les charges nettes à répartir se montent à CHF 6'589'389.- dont CHF 3'124'924.- pour la commune de Bourg-en-Lavaux.
3. Il y avait encore le préavis 20/2026 à savoir une demande de crédit de CHF 1'550'000.- TTC destinés à financer la participation de l'ASCL au réaménagement de la zone sportive du Vernay. Ce préavis a été accepté par 23 voix pour et une abstention.

On pouvait relever la présence de Mme Anne-Laure Emmenegger, la nouvelle directrice de l'établissement qui participait à sa première séance.

Il est à noter qu'en raison du changement de législature, le Codir se renouvelle entièrement : MM Jean-Claude Chevalley, Pierre-Alain Chevalley et Raymond Bech quittent leur fonction au sein de la municipalité. Mme Dominique Wyss-Cossy change de dicastère et M. Jean-François Rolaz est remplacé par M. Eric Zurbrunnen.

Mme Elodie Parisod, municipale de la commune de Bourg-en-Lavaux, reprend le dicastère des écoles et sera la nouvelle présidente du Codir.

Il est à noter qu'il ne pouvait pas se représenter en qualité de président de l'ASCL. En effet, le président du législatif et celui du Codir, à savoir l'exécutif, ne peuvent pas être de la même commune et que pour la prochaine législature, c'est au tour de Bourg-en-Lavaux de présider le Codir.

18. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. Raymond Bech, Municipal :**

Il n'a pas de communication à ce stade-là. Il remercie le Conseil de la confiance qu'il a accordée à la Municipalité pour l'examen d'une initiative. Il constate que, quand même, il n'est pas tout seul à avoir pris la décision.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal :

Il a 3 petites communications.

La première, c'est que le plan des limites des constructions est actuellement à l'enquête jusqu'au 9 juillet 2026. Donc, on peut consulter évidemment le dossier et puis faire les remarques et les oppositions qu'on voudrait faire. Et puis, selon la nature de ces oppositions, s'il y en a d'ailleurs, la procédure qui va suivre, leur traitement également, normalement un préavis devrait être présenté

d'ici la fin de l'année au Conseil communal pour justement l'adoption de ce plan des limites des constructions. C'est un document qui était censé arriver de façon conjointe avec le plan d'affectation. **La seconde**, la mise à l'enquête complémentaire du plan d'affectation, un examen préalable complémentaire a été effectué par les services de l'Etat, et on a reçu, le 29 mai dernier, la synthèse de ces remarques. Cette synthèse fait 37 pages, donc on parle des modifications des quelques parcelles qui avaient été décidées dans ce présent Conseil et puis des quelques articles qui avaient été modifiés. Nous sommes en train actuellement d'étudier les demandes des différents services de l'Etat. Une séance avec la DGTL est prévue en juillet prochain. Et puis donc, on étudiera les adaptations qui nous seront demandées pour voir si nous arrivons à mettre à l'enquête publique un projet qui tient la route et qui nous satisfait, et qui satisfait également la volonté politique qui a été exprimée par le Conseil en octobre 2025.

La troisième. La fête des voisines et des voisins a été un franc succès cette année avec 22 lieux inscrits et un très beau temps. Donc c'est 4 lieux de plus que l'année dernière et on se réjouit de voir une progression de cette fête des voisines et voisins d'année en année.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal :

Il remercie infiniment les conseillères et les conseillers pour l'acceptation du préavis 11/2026. Ça lui a fait chaud au cœur, surtout pour les suivants qui vont reprendre l'objet.

Il se permettra de revenir après les communications officielles avec un petit sketch pour vous remercier.

M. Jean-René Gaillard, Municipal :

Il rappelle que le martelage des forêts communales aura lieu le mercredi 8 juillet 2026. On va se déplacer sur nos forêts communales. Le rendez-vous est à 08h00 à la station Jubin à l'entrée de Forel et après on ira dans les forêts du grand Jorat en compagnie du garde forestier et de l'inspecteur cantonal M. Jordan, et puis nous allons marteler, vers le refuge de Cully, quelques arbres. A la suite, on aura une explication sur les lisières étagées. C'est toujours intéressant de passer un moment convivial et de poser les bonnes questions, ainsi que de voir où sont nos forêts.

Vous pouvez vous inscrire soit au greffe, soit auprès de M. J.-P. Haenni, Syndic, qui va reprendre mon dicastère, ou bien auprès de moi-même.

Il se réjouit de vous retrouver tout à l'heure pour trinquer un verre et il remercie de la confiance que vous lui avez accordée jusqu'à présent.

Mme Evelynne Marendaz, Municipale :

Un grand merci pour la confiance accordée pour ce préavis d'aujourd'hui, mais aussi pour tous ces préavis souvent couteux et nombreux qu'elle a pu déposer pendant toute la législature, au total une dizaine.

A ce titre, elle donne l'information que l'important chantier du bâtiment de la rue du Temple 1, à Cully, arrive à terme. Les premiers locataires arriveront le 1^{er} septembre 2026 et la bibliothèque sera aménagée à partir du mois d'octobre, pendant la pause scolaire, lorsque la bibliothèque sera fermée, pour procéder au déménagement.

Donc, voilà, nous sommes assez contents du résultat et nous espérons que vous viendrez voir ce bâtiment. Il y aura sûrement une inauguration. C'est une assez belle réussite. Les ingénieurs et les architectes ont relevé les défis qui étaient posés par les monuments historiques et c'est un bâtiment qui est rénové essentiellement avec des produits bio-sourcés, donc n'hésitez pas, plus tard, à venir à la bibliothèque.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal :

Il n'a pas de communication, si ce n'est de vous remercier pour l'acceptation du petit préavis.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

« Nous sommes donc arrivés au terme de cette législature 2021-2026.

Et tout d'abord permettez-moi de vous remercier pour l'acceptation des comptes et du rapport de gestion, qui je tiens à le préciser, contient une quantité énorme de renseignements sur notre commune, ainsi que pour l'acceptation des nombreux autres préavis qui vous ont été soumis ce soir. Avant de clore cette dernière séance de la législature, il me tient à cœur de prendre quelques instants pour vous adresser mes sincères remerciements.

Ces 5 dernières années ont été riches, intenses, parfois exigeantes, mais ont été marquées par votre engagement remarquable au service de notre commune. Chacune et chacun d'entre vous, par sa présence, son travail, ses convictions, ses questions et parfois aussi ses divergences, a contribué à faire avancer les projets nécessaires au bon développement de notre commune et au bien-être de notre population.

Je souhaite vous remercier très chaleureusement pour le temps que vous avez consacré à cette mission. Nous savons toutes et tous que cet engagement se vit souvent en parallèle de la vie professionnelle, familiale et personnelle. Il demande de la disponibilité, de la rigueur et un réel sens des responsabilités. Cet investissement mérite d'être salué.

J'aimerais également adresser mes remerciements à la Municipalité, à l'administration communale, aux collaboratrices et collaborateurs de la commune, ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans l'ombre ou au premier plan, contribuent au bon fonctionnement de nos institutions. Le travail accompli repose sur une collaboration constante entre les autorités, les services et les membres de ce Conseil.

A celles et ceux qui quittent le Conseil au terme de cette législature, je veux vous dire un merci particulier. Merci pour votre engagement, pour votre attachement à la chose publique et pour la trace que vous laissez dans la vie de notre commune. A celles et ceux qui poursuivront leur mandat, je vous souhaite beaucoup d'enthousiasme et de satisfaction dans la suite de votre engagement.

Servir une commune comme Bourg-en-Lavaux, c'est servir une collectivité vivante, attachée à son identité, à ses villages, à son patrimoine exceptionnel, à sa qualité de vie et à son avenir. C'est une responsabilité exigeante, mais aussi un grand privilège.

Au nom de la Municipalité, et en mon nom personnel, je vous adresse mes plus sincères remerciements pour tout le travail effectué durant les 5 années de cette législature. Merci tout particulièrement aux personnes qui ont présidé le Conseil, à sa secrétaire et aux membres du Bureau, car vous êtes sollicités à chaque votation ou élection, et ceci toujours le dimanche.

Au nom de la Municipalité, je vous remercie pour l'invitation à la course du Conseil communal le 6 juin dernier où nous avons passé une magnifique journée.

Mes remerciements à notre boursier, Yves Sesseli, pour sa présence ce soir et sa grande disponibilité tout au long de l'année, et merci à notre huissier, Pierre-Alain Genton pour sa présence à chaque séance du Conseil communal et également pour sa grande disponibilité durant toute l'année.

Comme vous le savez toutes et tous, le 30 juin prochain, la Municipalité prendra congé de 3 collègues : Evelyne Marendaz, Raymond Bech et Jean-Paul Demierre.

Mes remerciements à mes collègues sortants :

Chère Evelyne,

Suite à ta carrière professionnelle de cadre supérieure au service de l'environnement à Berne, tu as accédé à l'exécutif de Bourg-en-Lavaux en 2016, sans passer par la case législatif. Parcours assez rare dans une commune.

Après dix années d'engagement au sein de la Municipalité de Bourg-en-Lavaux, l'heure est venue pour nous de te témoigner toute notre reconnaissance.

Durant cette décennie, tu as mis ton énergie, tes compétences et ton sens du service public au bénéfice de notre commune et de ses habitants. Ton implication constante et ton dévouement ont contribué à faire avancer de nombreux projets et à renforcer la qualité de vie à Bourg-en-Lavaux. Tes

successeurs auront fort à faire avec tes nombreux dossiers en cours, je n'en citerai que deux : la place de la Gare et la super terrasse de l'Auberge du Raisin.

Au-delà de ton travail et de tes responsabilités, nous retiendrons également ton esprit de collaboration et les bonnes relations que tu as su créer au fil des années.

Au nom de la Municipalité, des collaborateurs et de l'ensemble de la population, nous te remercions sincèrement pour tout ce que tu as apporté à notre commune. Nous te souhaitons beaucoup de bonheur et de réussite dans les projets qui t'attendent, ainsi que de belles satisfactions pour cette nouvelle étape de vie.

Si je devais te qualifier en 3 mots, je dirais : compétente, rigoureuse et parfois même un peu obstinée. Avec toute notre gratitude et nos meilleurs vœux chère Evelyne !

Applaudissements

Cher Raymond,

Après une vingtaine d'années au Conseil communal de Riex et 5 ans au Conseil communal de Bourg-en-Lavaux dont tu as été le Président de la commission des finances, tu as été élu à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux en 2016 et tu as décidé de mettre fin à ton mandat le 30 juin prochain.

Au terme de ces dix années passées au sein de la Municipalité de Bourg-en-Lavaux, nous souhaitons t'adresser nos plus sincères remerciements pour ton engagement, ton dévouement et le travail accompli au service de notre commune.

Durant cette décennie, tu as mis tes compétences, ton expérience et ton énergie au bénéfice de notre collectivité. Ton sens des responsabilités, ta disponibilité et ton attachement à notre commune ont contribué à faire avancer de nombreux projets et à renforcer la qualité de vie de nos habitants.

Au-delà de ton action politique, nous garderons le souvenir d'une personne attentive, respectueuse et profondément investie dans la vie communale. Ton esprit de collaboration et ton souci constant de l'intérêt général ont été appréciés de tes collègues comme de l'ensemble de la population. Tes successeurs auront également quelques dossiers plus ou moins chauds et importants, soit les « déchets » et les collèges entre autres.

Au nom de la Municipalité et des habitants de Bourg-en-Lavaux, nous te remercions chaleureusement pour ces dix années et te souhaitons beaucoup de satisfaction dans les projets et activités qui t'attendent désormais.

Si je devais te qualifier en 3 mots : compétent, persévérant et parfois même un peu pugnace !

Avec toute notre reconnaissance et notre amitié cher Raymond !

Applaudissements

Cher Jean-Paul,

Après avoir siégé à la Municipalité de Riex pendant 6 ans, tu as été élu à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux dès la fusion des 5 communes, soit le 1^{er} juillet 2011.

Au moment où s'achèvent ces quinze années d'engagement au sein de la Municipalité de Bourg-en-Lavaux, nous souhaitons t'adresser notre profonde gratitude.

Durant toutes ces années, tu as mis tes compétences, ton énergie et ton sens des responsabilités au service de notre commune et de ses habitants. Ton implication constante, ta disponibilité et ton attachement à l'intérêt général ont contribué au développement harmonieux de Bourg-en-Lavaux et à la réalisation de nombreux projets importants pour notre collectivité.

Au-delà de ton action politique et administrative, nous retiendrons également tes qualités humaines : ton écoute, ton esprit de collaboration, toujours prêt à rendre service, ton humour, ton respect des autres et la convivialité que tu as su apporter dans les échanges et le travail quotidien.

Ces quinze années représentent un engagement remarquable qui mérite notre reconnaissance et notre admiration. Tu laisses une empreinte durable dans la vie de notre commune et dans le cœur de celles et ceux qui ont eu le privilège de travailler à tes côtés.

Tes successeurs, dont je fais partie, reprennent tes dossiers avec une certaine sérénité, toutefois, l'APOL veille au grain !

Au nom de la Municipalité, des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi que de la population de Bourg-en-Lavaux, nous te remercions sincèrement pour tout ce que tu as apporté et te souhaitons beaucoup de satisfaction dans les projets et les défis qui t'attendent, car tu n'es jamais à court d'idées. Si je devais te qualifier en 3 mots : pragmatique, rassembleur et un tantinet hyperactif ! Avec toute notre reconnaissance et nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Merci cher Jean-Paul !

Applaudissements

Des cadeaux leur seront remis lors de la dernière séance de la Municipalité.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et tous plein succès, tant dans vos projets personnels que dans vos engagements, et je formule le vœu que l'esprit de respect, de responsabilité et d'attachement à notre commune continue à nous rassembler.

Bel été, belle fin de soirée et je me réjouis de partager l'apéritif qui va suivre avec vous.

Merci de votre attention. »

Applaudissements

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il remercie le Président de lui redonner la parole.

Soyez indulgents, il a préparé ça cet après-midi. Il voulait un pianiste, mais il n'a pas trouvé. Donc il va chanter « a cappella » pour vous remercier, parce qu'on a passé quand même des bons moments ensemble. Alors, il ne va pas pleurer, mais pas loin.

« Mes chers amis, je pars, je vous aime, mais je pars. Le vétéran s'en va ce soir. Je ne m'enfuis pas, je vole, comprenez bien, je vole sans flûtes ni alcool, je vole.

Jeudi, il est presque 22h00, j'ai rendu mes dossiers sans trop de casseroles, cette fois, j'espère. Je pars tranquille et souhaite un plein succès à mes collègues et à vous chères conseillères et conseillers. Je vous aime, mais je pars ! »

Applaudissements

M. R. Bech, Municipal :

Il ne sait pas s'il prend un risque de dire quelque chose de totalement improvisé après l'hommage vibrant et très chaleureux que notre Syndic nous a fait tant à Evelyne, à Jean-Paul, qu'à lui. Il aimerait quand même dire juste quelques mots qui seront moins longs que quand il parle des déchets.

Simplement, vous avez vu qu'il y a des cannes là-devant, alors quand il est arrivé à la Municipalité ou presque arrivé à la Municipalité, il avait des cannes, donc il avait pas mal souffert pour y arriver, et puis, pour ses derniers jours de la Municipalité, il a de nouveau des cannes, ce qui signifierait donc qu'il a de nouveau pas mal souffert. Alors, est-ce que c'est un signe qu'il a trop payé de sa personne pendant ces 10 ans, il laisse en juger. En ce qui le concerne, il ne croit pas que ce soit cela.

Simplement, il aimerait dire que ces 10 ans ont passé comme une boule de feu dans le ciel. Ça a passé à une vitesse extraordinaire. Après sa carrière professionnelle passée essentiellement dans le monde des affaires, avec une certaine population bien particulière, il ne retiendrait qu'une seule chose. S'il fallait en tenir une de ces 10 ans d'expériences complètement différentes avec une variété de problèmes, de questions et d'intérêts extrêmement époustouflants, il en retiendrait surtout la qualité, la variété, la diversité et l'engagement de quasiment l'ensemble de la population. Il a fait des rencontres extraordinaires avec des gens complètement dévoués, très différents les uns des autres et évidemment bien entendu aussi avec vous, complètement dévoués, très différents aussi les uns des autres. Il croit que cette diversité, cette nouveauté et cette approche de nouveaux problèmes, de nouveaux horizons lui ont permis de passer ces 10 ans sans trop de dommage, malgré les cannes.

Cela restera vraiment pour lui une expérience absolument fabuleuse et soyez-en également remerciés, car c'est aussi grâce à vous. Merci beaucoup et à tout soudain pour boire un verre.

Applaudissements

Mme E. Marendaz, Municipale :

Elle est obligée de dire quelque chose puisque ses 2 collègues ont parlé.

Au fond, elle va rebondir sur le dernier mot du Syndic. Oui, un peu obstinée, mais ça elle croit que vous l'aviez toutes et tous bien compris. Et l'engagement, pour elle, pour la collectivité, reste quelque chose d'important. Elle a pu le faire pendant 10 ans ici dans la commune et elle trouve que ça a été vraiment une grande chance, après un travail au niveau national et international, de faire quelque chose vraiment de concret dans sa commune. Elle est très heureuse d'avoir pu le faire.

Et comme elle est effectivement assez obstinée, elle va continuer sous d'autres formes, donc, oui il y a des projets, et elle est contente de pouvoir ouvrir des nouvelles pages, mais vraiment ces 10 années au service d'une collectivité dans une commune, ça restera pour elle un grand moment et une page importante.

Merci de l'avoir finalement tout le temps soutenue et largement soutenue dans toutes les décisions à prendre. Elle en est très reconnaissante.

Applaudissements

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-Ch. Dunant :

Il profite de sa dernière présence au sein du Conseil communal, oui il n'y a pas que des municipaux qui s'en vont, pour inviter les membres de ce Conseil, ceux qui le désirent, à venir faire un petit tour de Carrousel, soit de venir visiter le chantier que nous avons ouvert à la fin de ce printemps.

Alors, comme il n'a pas eu le temps de demander ses disponibilités au Municipal, J.-R. Gaillard, qui reprendra, en juillet, la tâche initiée par la Municipale, E. Marendaz. Donc, le rdv qu'il pourrait proposer, ce sera évidemment avec lui, ce sera avec un grand plaisir, et cela dépendra peut-être un petit peu de sa disponibilité et de la vôtre. Par conséquent, il propose d'utiliser, en improvisant un peu, le merveilleux outil qu'on a ce soir à disposition pour faire un petit sondage. Donc, il y a 2 dates possibles, le vendredi 3 juillet 2026 en fin d'après-midi 17h00 ou le samedi 4 juillet 2026 en fin de la matinée. Dans tous les cas, c'est une heure buvable !

Alors, il ne sait pas comment on pourrait l'aider techniquement, par exemple pour faire ce sondage. Le Président propose de le faire à main levée.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Le vendredi 3 juillet, il y a une de nos collaboratrices, qui est à la réception, Johanna Porchet qui s'en va et qui fait un petit thé de départ (*rires*) vers 16h00, mais vendredi 3 juillet 2026, dès 17h00, ça pourrait le faire, car samedi il est occupé.

M. J.-Ch. Dunant :

On décide directement de le faire après le thé. Ceux qui veulent venir, l'informent, ou ils viennent simplement. Si on doit préparer quelques bouteilles, si ce n'est pas assez, on n'est pas loin de la cave.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

On va trouver du vin frais pour la visite et on a de l'eau. On ne sait pas si la station de pompage sera de nouveau en route, mais on va se débrouiller.

M. J.-Ch. Dunant :

Donc, la visite est fixée le vendredi 3 juillet 2026 à 17h00 ? Oui.

Mme M. Janeiro :

Elle s'excuse d'avance s'il y a une réponse à cette question qui existe déjà dans la nature et qu'elle n'a pas encore trouvée. Elle a vu avec grand bonheur qu'il y avait des composts communs au jardin de Rosalie de Constant et elle se demandait en fait quand est-ce que cela va être déployé dans d'autres endroits de la commune et si ce compost peut être réutilisé par les habitants, c'est-à-dire pour leur jardin, par exemple, et s'ils peuvent aussi donner droit à l'exemption de la fameuse taxe déchets verts qui déchaîne les passions dans cet hémicycle.

M. R. Bech, Municipal :

Il sera dit que ses derniers mots seront liés aux déchets. (*rire*) On ne s'est pas concerté avec Margarida. Donc, effectivement le compost de quartier, qui se trouve à Rosalie de Constant, est un compost de test, qui est pour l'instant réservé « aux habitants du quartier de la Gare ». On n'a pas un énorme succès pour l'instant, mais on continue et il pense que son successeur continuera sur cette voie à tenter de faire en sorte que ce compost puisse être utilisé par plein de monde.

Le principe est qu'on s'inscrit, au moment de l'inscription, on signe une charte d'utilisation et ensuite, après, l'usage est libre. Il y a un code avec un cadenas, simplement une vieille méthode, pas de carte magnétique encore, et le compost fonctionne tout seul et les gens peuvent l'alimenter, et ensuite venir chercher le compost qui sera prêt. Ce ne sera évidemment pas avant quelques mois. L'idée étant de voir si ce compost test marche bien et pour l'instant, ça a un peu de peine à démarrer, mais soyons optimistes, comme disait son collègue Jean-Paul Demierre, c'est de pouvoir effectivement le répéter et installer également d'autres installations de ce type-là dans d'autres quartiers et endroits de la commune, à définir encore.

Et puis pour la dernière question, non, non, ça ne permettra pas d'exonération, puisque c'est un compost qui est aussi finalement déjà facturé, qui est assumé, et qui est prêt à être pris en charge par la commune. Ça peut changer, après tout est possible, mais en l'état ce n'est pas le cas.

Mme N. Pfeiffer :**Communication**

En tant que présidente de la CCBEL elle remercie M. Raymond Bech pour son soutien à la culture pendant ces deux législatures. Depuis son arrivée dans cette commission, en 2018, il a été présent à nos côtés et même pour l'aide au service lors des soirées de spectacles.

Il avait envie d'inviter l'artiste et humoriste Blaise Bersinger. C'est chose faite, et il présentera son spectacle « Tchoutchou.mp3 » le 21 novembre à 20h à la salle Davel. La billetterie est déjà ouverte sur monbillet.ch.

Prestidigitation à Bourg-en-Lavaux

Pour mémoire, en 2024, notre commune s'est dotée d'un règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. Elle rappelle encore que ce règlement s'appuie sur la Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). Dans cette loi, l'article 14, al.1 stipule que « Le patrimoine arboré est conservé... »

Toutefois, l'article 15, al. 1, prévoit 3 dérogations qui permettraient l'abattage d'un arbre et qui sont:

- 1) des risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
- 2) une entrave avérée à l'exploitation agricole;
- 3) des impératifs de construction ou d'aménagement.

Un **droit de vue** ne pourrait donc pas être **invoqué** comme un argument d'enlèvement et serait à rejeter par l'autorité.

Historique

Suite aux abattages abusifs de 2020, notamment sur la parcelle 190 et qui avait donné lieu à une contestation à laquelle elle avait participé, elle a suivi avec attention le parc arboré de Moratel, dont voici un bref historique.

- En 2022 un vénérable saule de 90 cm de diamètre (dont on voit encore la souche) situé à l'arrière de la cambuse est abattu.

- Le 14 janvier 2022, (dixit le site maps.geoguichet.ch/bel) 2 pins ont été plantés. (arbres 2495 et arbre 76) sur le côté de la Cambuse et encadrant un pin plus gros. Ces deux arbres ont disparu après 2 ou 3 ans. (2024?).
- Puis en mars 2025, on voit apparaître 2 saules pleureurs de compensation qui sont protégés dès leur plantation en vertu de l'article 8, al. 6 du Règlement communal sur la Protection du Patrimoine Arboré que nous avons voté en 2024.

Mais revoilà notre magicien qui passe et en novembre 2025, ces deux arbres ont eux aussi disparu et de façon plus ou moins concomitante, une construction semble se profiler sur une parcelle privée en amont.

Voici ses questions:

- Merci de nous rappeler comment s'organise le travail sur les espaces verts de la parcelle 190 ?
- Qui décide ? Qui plante ? Qui entretient ? Qui abat ?
- Quid du saule enlevé en 2022 ?
- De quoi les deux petits pins sont-ils morts ?
- Quel était l'article de dérogation invoqué pour enlever les deux arbres de compensation plantés en 2025 ?

En vous remerciant de vos réponses.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Alors les 2 saules de Moratel, parce qu'il s'agit de Moratel, ont été replantés ailleurs. Il y en avait déjà 3 ou 4 en place et puis ça bouchait totalement le secteur, donc on les a déplacés. Il y a un saule qui est à la STREL, 2 saules qui sont au quai de l'Indépendance et un qui est au bain des hommes.

Pour les autres, il ne sait pas ce qu'il s'est passé, mais les conventions, que nous allons régler avec la SPBMC, vont nous conforter pour qu'il y ait une surveillance beaucoup plus importante.

On avait eu un problème d'élagage d'arbres un petit peu sévère à l'époque. Donc, M. P. Favey nous a préparé une procédure, au niveau des arbres, qui est selon la loi sur les arbres de la commune.

Mme N. Pfeiffer :

Si elle l'entend bien, c'est le jeu des saules musicaux. Mais pourquoi ces saules ont été enlevés ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Parce qu'un saule ça doit avoir beaucoup d'espace et ça devient très grand. Il faut quand même de la place aussi pour le public qui fréquente la plage.

Mme J. Potin :

Elle a 2 questions à soulever.

Pour M. J.-R. Gaillard, Municipal : au mois de décembre, vous nous aviez annoncé que vous aviez déjà des devis pour la place de jeu au parking du Bugnon. Elle aimerait savoir dans quelle perspective ces travaux vont commencer?

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Ça avance gentiment. Concernant les devis pour les jeux, la société Jumbo a refusé de contrôler les installations existantes, à cause des nouvelles normes de sécurité par rapport aux cheminées qui traversent cette place de jeux et qui sont trop près des jeux en définitive. Et la barrière, également, mérite d'être aux normes de sécurité. Donc, les devis pour les jeux sont là.

Maintenant, M. P. Favey va demander un appel d'offres pour la barrière, pour la mettre aux normes, auprès de serruriers pour exécuter ces travaux.

Et puis après, on va aussi passer par la voirie pour aménager la place, parce qu'autrement ça nous coûterait beaucoup trop cher.

On va faire tout cela dans le courant de l'hiver, il espère, au plus tôt.

M. Ch. Currat :

Concernant le mode de fonctionnement de la Cofin selon le règlement du Conseil du 15 décembre 2023. La Cofin est généralement dans les commissions ad hoc, sauf pour les sujets qui seraient exclusivement Cofin, tels que le budget, les comptes ou ceux pour lesquels les conséquences financières sont limitées voire inexistantes. On se rencontre pour organiser les séances de commissions au mieux. Et il pense aussi pour le Bureau de pouvoir identifier au mieux quelles sont les personnes qui peuvent être nommées dans une commission ad hoc. Il pourrait être intéressant que le Bureau reçoive plus que seulement l'intitulé des préavis lorsqu'il a sa séance, mais également dans la mesure du possible, le préavis. Nous, commission des finances, 2-3 jours après le Bureau, la liste est aussi transmise chaque fois à tout le monde, on a une séance où l'on essaye de voir aussi qui va aller, à quelle commission ad hoc, et aussi pour les cas qui n'étaient pas forcément du financier en premier comme le chauffage à distance et comme on a vu ce soir avec Moratel. C'est intéressant si on peut nous aussi étudier, pour certains préavis, en reprenant l'ancienne manière de faire et puis en parallèle de la commission ad hoc, le municipal vient pour les questions financières en Cofin. Ça évite de parler trop de finances à l'ad hoc et puis ça permet aussi d'avancer rapidement dans le dossier. Donc, pour la législature à venir, voir si ça serait possible effectivement et pour le Bureau et pour nous en première séance Cofin d'avoir un petit peu plus que l'intitulé du préavis, lorsque c'est possible, et s'il devait y avoir des questions de mise en page, ou de choses comme ça qui retardent, pour lui, ça ne lui pose aucun souci de lire quelque chose en diagonale et puis de pouvoir ainsi essayer de gagner du temps.

M. S. Hope Weber :

Le samedi 15 août 2026, dès 14h00, la société de sauvetage de Cully organise la traditionnelle course de rames des autorités communales du district de Lavaux-Oron, en présence du Préfet. Ce concours se déroule par équipe de 8 rameurs-euses représentant la commune de Bourg-en-Lavaux. S'il y a des intéressé-es, vous pouvez passer vers lui et on pourra former une équipe.

Mme Ch. Lavanchy :

A la suite de l'intervention de Mme J. Potin, elle peut quitter ce Conseil tranquille. La relève est assurée au sujet de la place de jeux. Néanmoins, elle fait une petite remarque sur la réponse du Municipal J.-R. Gaillard : le délai annoncé, avec des travaux prévus au mieux l'hiver prochain, lui paraît quelque peu long.

M. F. Pittet :

Pour une fois, ce n'est pas un municipal qui va remercier le Conseil communal pour un préavis. C'est le président de la SPBMC.

Donc, au nom du comité de la SPBMC, il tient à remercier les membres de la Municipalité et du Conseil communal pour le signal positif et le soutien au projet de Moratel.

C'est sereinement et en nous sachant soutenus par les autorités de notre belle commune que nous pourrons continuer à travailler sur l'amélioration de l'accueil vers la plage de Moratel, qui, il espère, continuera à rassembler les habitants de Bourg-en-Lavaux. Et on se réjouit aussi de continuer à collaborer avec la Municipalité et les services communaux.

Mme E. Potterat :

Elle est heureuse d'annoncer qu'il y a 135 enfants dans la commune qui se sont inscrits pour assister à une semaine d'activités du 13 au 17 juillet 2026 pour le passeport vacances.

Nous remercions la Municipalité pour son soutien indéfectible.

Mme N. Pfeiffer :

Elle n'a pas bien compris la réponse du Municipal, J.-P. Demierre. Elle a parlé de 2 saules plantés en compensation. Donc, on n'avait pas le droit de les enlever, ils sont protégés, et elle n'est pas satisfaite

de sa réponse. Il y en avait 2, elle les a vus sur le plan, il n'y en avait pas 4 ou 5. Elle n'a pas besoin de l'avis de M. Y. Kazemi pour savoir qu'un saule devient grand. C'est vous qui les avez plantés ces saules en mars. Pourquoi, les enlevez-vous en novembre et quel était l'article de dérogation que vous avez invoqué ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Mme N. Pfeiffer a bien fait de reprendre la parole sur ce sujet. Il connaissait le déplacement des arbres, mais pas beaucoup plus. Donc, les 2 saules ont été déplacés. Donc la compensation est faite. Ils ont été déplacés à la STREL et aux bains des hommes, et il y a un nouveau programme sur Moratel qui va se faire au sujet des arbres.

Donc, il pense que si on attend quelque temps, on aura l'ombrage et la canopée voulus.

Mme J. Potin :

Elle est navrée de revenir sur cette question. Elle aimerait bien que la Municipalité lève le voile d'opacité sur ce chauffage à distance et sur l'immeuble de la Grand'Rue 1 à Grandvaux.

On aimerait juste savoir ce qu'il en est.

Mme E. Marendaz, Municipale :

Par rapport au projet de la Grand'Rue 1, le projet est en train d'être finalisé pour pouvoir le passer à l'enquête publique.

Le travail d'étude et d'architecture a été réalisé et validé par la Municipalité. Il est actuellement en phase de préparation au service de l'urbanisme pour passer à l'enquête publique.

M. J.-Y. Cavin, Municipal :

La Municipalité n'a pas réussi à tenir le calendrier qui était annoncé. Les discussions avec les propriétaires sont toujours en cours. Donc, la décision de réalisation ou non du chauffage n'a toujours pas été prise par la Municipalité. On espère pouvoir le faire d'ici la fin de l'été.

M. L. Béguelin :

Maintenant qu'il est grand-père, il a remarqué, à la place de jeux de Cully, qu'il y avait un petit cheval à ressort qui a disparu. Il se demandait quand il allait être remplacé et remis en état ?

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Comme il l'a précisé avant, chaque année on essaye de faire vérifier les différents jeux qu'il y a à cette place de jeux. S'il a disparu, il pense qu'il n'était plus aux normes. Donc les ressorts étaient un peu affaiblis et puis il va regarder avec M. P. Favey pour voir si on peut remettre quelque chose, par rapport aux distances entre les jeux, si c'est possible de remettre un petit cheval d'arçon ou à ressort.

Mme J. Potin :

Elle remercie de nous avoir conviés ici parce qu'elle trouve que c'est une expérience extraordinaire. Alors, elle ne sait pas à qui elle doit dire merci, mais elle espère qu'elle n'est pas la seule à penser comme ça.

C'est au Président, M. Laurent Berthet.

Acclamations

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président demande, comme de coutume, aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres des commissions de bien vouloir venir signer leurs rapports auprès de la secrétaire.

Mot de la fin du président

« Au moment de clore cette dernière séance de la législature, je tiens à vous adresser quelques mots. Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement, votre travail et votre implication au service de notre commune durant ces cinq années. J'ai eu beaucoup de plaisir à vous côtoyer tout au long de cette législature, à partager avec vous les travaux de ce Conseil, mais aussi les échanges et les débats qui ont animé notre vie communale.

Je tiens également à remercier chaleureusement toute l'équipe du Bureau, qui m'a accompagné et soutenu durant cette année de présidence. Votre aide, votre disponibilité et votre collaboration m'ont été précieuses, et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler à vos côtés.

Avant de nous quitter, j'aimerais encore souhaiter un très joyeux anniversaire à notre Municipal, Jean-René Gaillard. (*Acclamations*)

N'oubliez pas de déposer votre carte de vote à la sortie, sinon elle nous sera facturée.

Et, pour terminer cette législature dans la convivialité, je vous invite maintenant à nous retrouver à la buvette, en-dessous, pour partager le verre de l'amitié.

Je déclare cette dernière séance du Conseil communal close à 22h05. »

Acclamations

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz

Cully, le 24.09.2026